

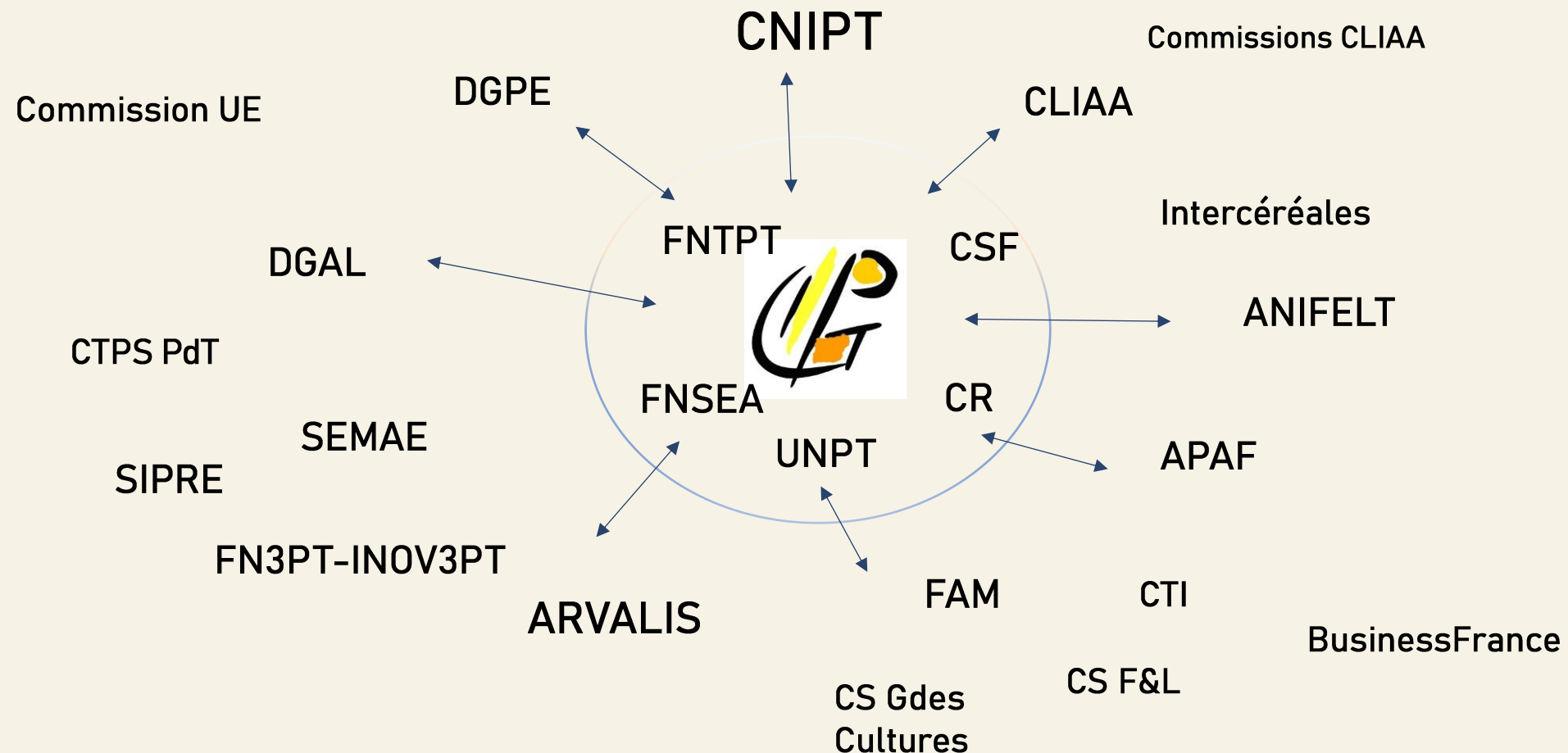


RAPPORT D'ACTIVITES

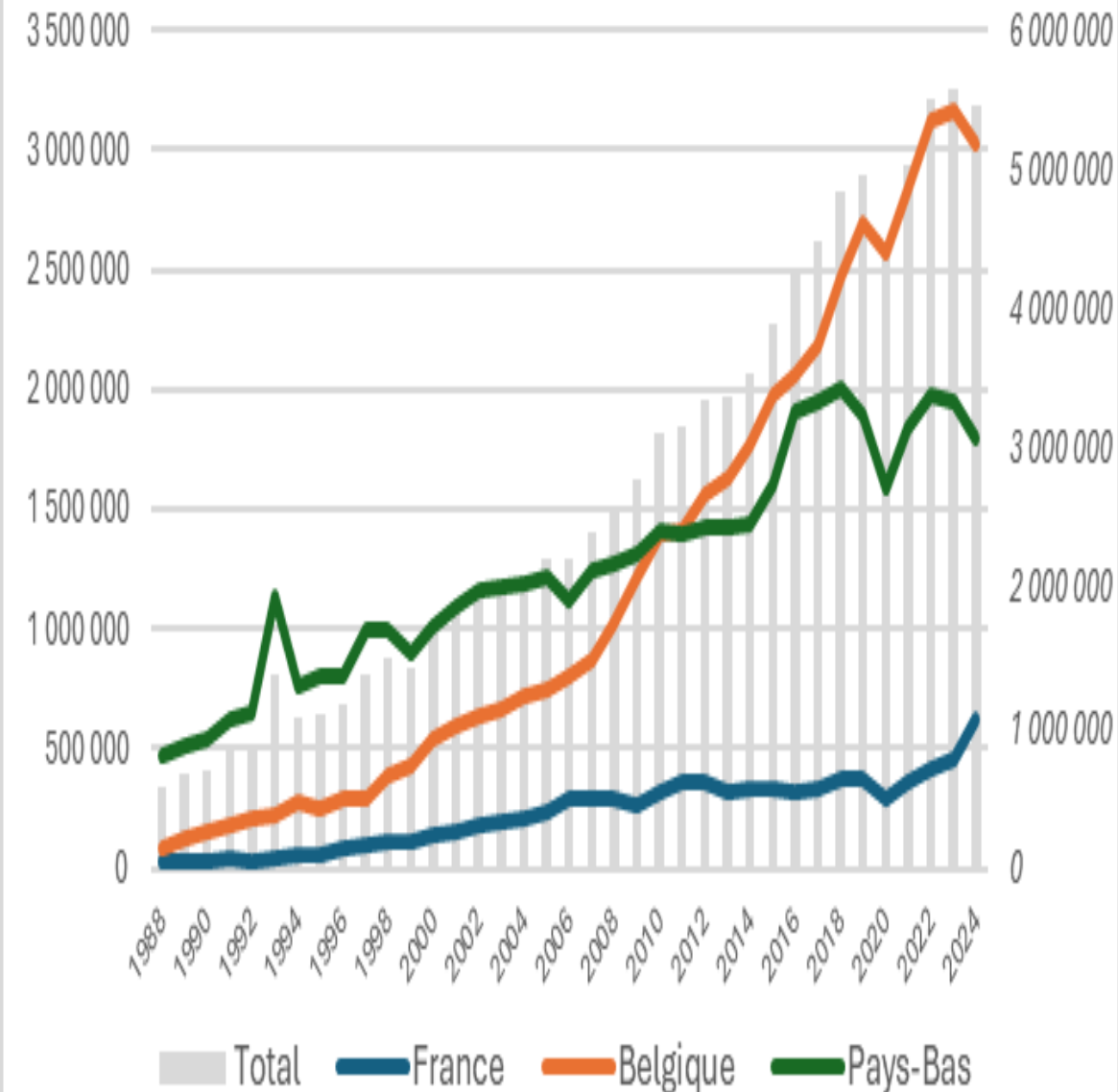
2024/2025



LE GIPT AU COEUR D'UN ÉCOSYSTÈME PROFESSIONNEL



Exportations de produits surgelés



UNE CAMPAGNE MARQUEE PAR LE RALENTISSEMENT DU MARCHÉ DE LA FRITE BELGE À L'INTERNATIONAL

Baisse globale de l'export de frites en UE

UE 5 : -2% de l'export au global

mais +2,7% en export intra UE

Et -7,7% vers les pays-tiers

Une dynamique différente selon les pays avec une baisse des acteurs historiques

Belgique : - 5,5 %

Pays-Bas : - 8,8%

France : + 41%

Allemagne : -7,7 %

Pologne : + 7,2%

L'INFORMATION ECONOMIQUE : UN SOCLE COMMUN POUR PARTAGER DES CONSTATS

- Statistiques mensuelles d'approvisionnement des usines
- Statistiques mensuelles de consommation GMS - synthèse
- Suivi trimestriel du marché des amidons - reprise
- Suivi du commerce extérieur Monde
- Analyse commerce extérieur pdts finis pays UE
- Perspectives marchés 2030 (la suite)
- Prospective 2030 GIPT-CNIPT-SEMAE- FAM (finalisation)
- Enquête nutrimétrie C-Ways - CLIAA
- Etude Conso Hors-Domicile - FAM
- Etude marchés anglais FAM-CNIPT-GIPT





DEUX NOUVELLES VARIÉTÉ FÉCULIÈRE INSCRITES EN 2025

2 nouvelles variétés inscrites en 2025 dans le cadre du partenariat SIPRE-GIPT

SI204 : Variété féculière demi-tardive à tardive, moyennement sensible à l'égermage, très productive en fécule/ha [124 % du témoin ; 103 % de LD17**], donnant une forte proportion de gros tubercules arrondis.

Débouché principal : industrie (fécule). Note environnementale : moyenne à assez forte. Mention agroécologie : fécule

HADRIEN : Variété féculière tardive, assez peu sensible à l'égermage, très productive en fécule/ha [117 % du témoin*** ; 103 % de LD17**], donnant une assez forte proportion de gros tubercules arrondis, à peau jaune

Débouché principal : industrie (fécule). Note environnementale : forte à très forte. Mention agroécologie : fécule.

CONTRACTUALISATION ET ACCORDS INTERPROFESSIONNELS

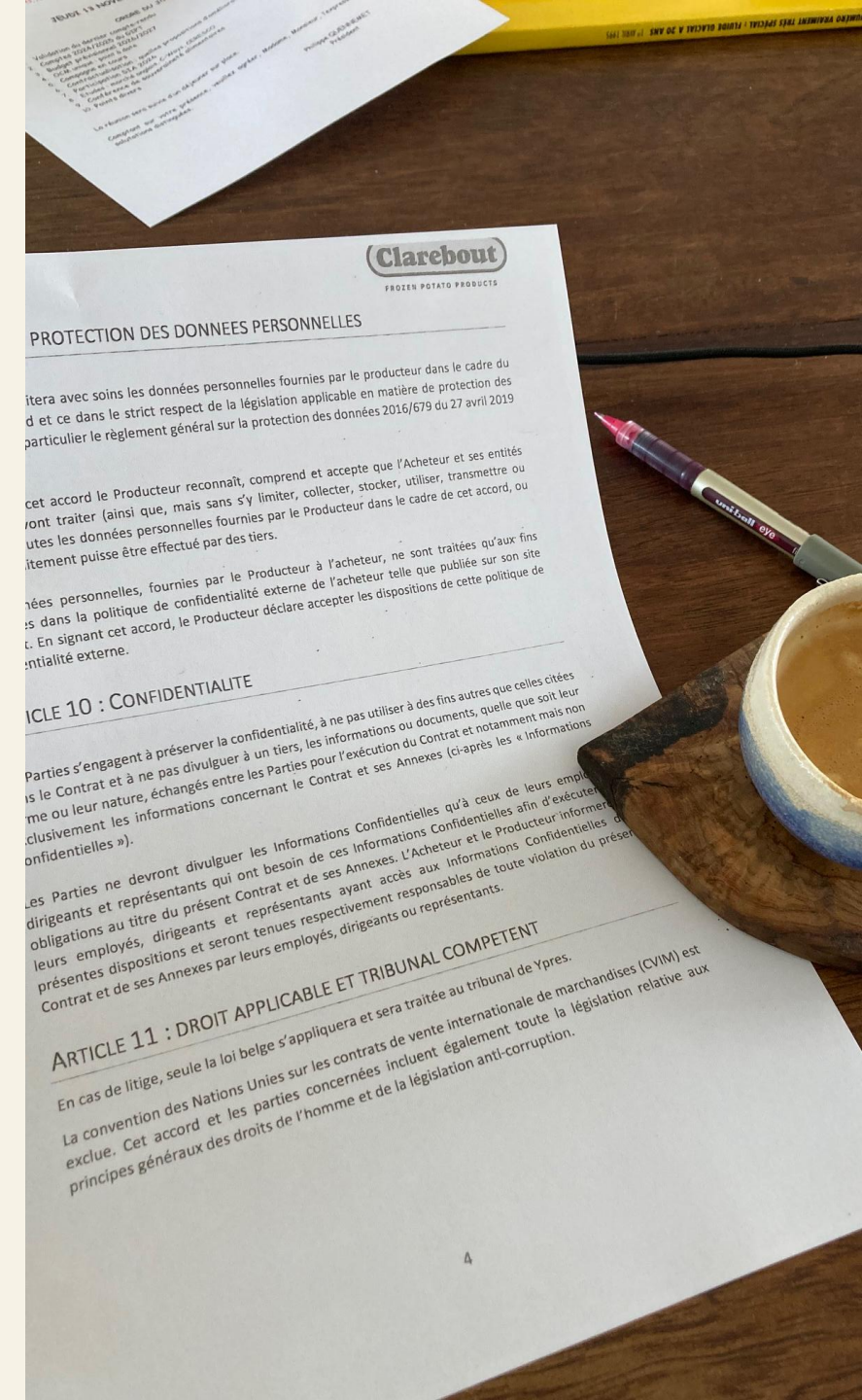
Renouvellement de l'AIP GIPT transformation

Signé le 24 avril 2025 pour la campagne actuelle et les deux prochaines campagnes

Etendu par arrêté ministériel au JO du 5 juin 2025.

Principale modification : obligation d'avoir un groupement de producteur constitué pour les usines traitant plus de 75 000 t de PdT. Objectif de faciliter et fluidifier les discussions dans le cadre législatif.

“Le respect du contrat doit rester la base de la confiance entre producteurs et industriel”





OCM UNIQUE, POUR UNE MEILLEURE STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

Vote au parlement européen

Vote le 8 octobre. (532 voix « pour » et 78 « contre »)

Possibilité pour un producteur d'être membre de plusieurs OP pour des débouchés différents

Possibilité de déroger au droit de la concurrence

Contrat écrit : pas de clause de renégociation obligatoire pour les contrats annuels si MAT

Trilogue – démarrage en novembre

Papier de position de l'UNPT, relayé par le GIPT et l'UNPT auprès de la commission européenne et du MASA

Une décision encore incertaine. Un dernier trilogue le 9 décembre non conclusif.



LA RECHERCHE AU COEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE

Arvalis

Un nouveau programme pour 3 ans

Une nouvelle convention pour 3ans

Un programme de financement pour 3 ans, avec des moyens accrus de la part du GIPT (500kt HT/an)

Décarbonation

Participation à l'étude proposée par le CNIPT et effectuée par Agrosolution

Participation au projet de mise en confrontation des différentes feuilles de route (MECODEF)

PARSADA : acceptation de deux nouveaux projets

Projet MILTALOC

Projet IPSEELON

COMMUNICATION :

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX DE LA FILIERE

Participation aux salons (*Arvalis,..*)

SIA 2024

Nouveau partenariat pour le SIA 2025

Flyer GIPT, Dossier « Produits de France »

Articles dans *Patatier*, *PdT française*,..

Interviews diverses

Site internet



CONFÉRENCE DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Participants

Filières siégeant aux CS de FAM , principales interprofessions, Pdt et Vice Pdt des CS, ITA

Référents/ filières :

Laurent Grandin en F&L,

Christophe Büren en Gdres cultures

Un coordinateur : Ludovic Piers

Objectifs

Etablir une stratégie de production à horizon 10 ans.
En s'appuyant sur les plans déjà élaborés.

Synthèse à faire : facteurs de consommation à 10 ans, facteurs externes à intégrer, atouts et points de vigilance filière, plan de production nationale et territorialisé, recommandations opérationnelles

Démarche territoriale

Contribution des préfets de région

Déclinaison opérationnelle dans un 2eme temps





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

12 DÉCEMBRE 2025

